



Complémentaire maladie frontalier

Par **toto2zero**, le **11/02/2015** à **09:07**

Bonjour,
Je suis français travaillant en France mais j'habite depuis peu en Belgique.
Avant de déménager je me suis renseigné sur les avantages et les inconvénients concernant ma fiche de paie. (Suppression CSG CRDS et ajout d'une retenue à la source).
Les deux premiers mois pas de souci mais depuis ce mois-ci j'ai vu que mon salaire avait considérablement baissé et j'ai vu une nouvelle ligne.
"Complémentaire maladie Frontalier" avec un taux à 4.75%.
Ma secrétaire ne sachant pas m'expliquer pour le moment une définition claire de cette déduction je viens sur ce forum pour savoir si des personnes ont déjà eu cette ligne dans leur fiche de paie.
Merci d'avance
Thomas